

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Plan Local d'Urbanisme

AUFFERVILLE

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 28 juin 2013	prescrite le :
arrêtée le : 28 juin 2019	arrêtée le :
approuvée le : 17 janvier 2020	approuvée le :
modifiée le :	modifiée le :
modifiée les :	révision simplifiée le :
mise à jour le :	mise à jour le :

PIECE N° 5. C .1.1
**ANNEXE
SANITAIRE
EAU POTABLE
NOTICE**

VU pour être annexé à la délibération du :
17 janvier 2020

agence d'aménagement et d'urbanisme



hôtel entreprises, rue Monchavant 77250 BQUELLES
Tel.: 01.60.70.25.08, Fax.: 01.60.70.29.20

- **La collecte des déchets à Aufferville :**

Colonnes à textiles : 69 rue Grande, Aufferville
Colonnes à verre (aérienne) : route de Boulogny

- Bacs à ordures ménagères : Tous les lundis matins.

Bacs jaunes : tous les mercredis matins, semaines paires.

Verres : déposer les verres dans colonnes à verres aériennes ou enterrées.

Encombrants : ils ne sont plus collectés en porte-à-porte, ils doivent être triés et apportés en déchèterie pour être valorisés au mieux.

En pratique : Déchèterie ZA du Port, 9 rue des Etangs 77140 Saint-Pierre-lès-Nemours Téléphone : 0164281644
--

Déchèterie de Saint-Pierre-lès-Nemours

Les déchets acceptés : gravats et inertes, métaux ferreux et non ferreux, végétaux, souches propres et grumes, cartons, tout venant incinérable et non incinérable, bois, palettes entières, pneumatiques, batteries, huiles alimentaires et minérales, déchets toxiques et dangereux, piles et petites batteries, déchets d'équipements électriques et électroniques, mobilier, textiles d'habillement, linge de maison, chaussures, néons et ampoules basse consommation, emballages et tous les papiers, emballages en verre, capsules de café, bouchons en plastique et en liège, cartouche d'encre, déchets d'activité de soins à risque infectieux des patients en auto-traitement.

Les déchets refusés : ordures ménagères résiduelles, déchets industriels ou assimilés, bouteilles de gaz et extincteurs, produits amiantés et amiante, fusées de détresse, médicaments non utilisés, bâches agricoles, cadavres d'animaux et déchets putrescibles à l'exception des déchets de jardin, déchets anatomiques et infectieux, les graisses, les boues et tous les produits liquides provenant du traitement des eaux usées, véhicules hors d'usage, déchets radioactifs, munitions, armes et obus.

Horaires :

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Le dimanche de 9h à 13h

La déchèterie est fermée le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai.

Les autres jours fériés, les horaires du dimanche s'appliquent.

Le 24 et le 31 décembre, selon la fréquentation, les déchèteries peuvent fermer dès 16h.

- Sources :

www.smetomvalleeduloing.fr/
www.begeval.fr/

Ces dispositions, gérées par le syndicat intercommunal, sont compatibles avec les trois plans régionaux d'élimination des déchets approuvés le 26 novembre 2009 : PREDMA : consacré aux déchets ménagers et assimilé ; PREDD : consacré aux déchets dangereux ; PREDAS : consacré aux déchets d'activités de soin à risques infectieux.

*

* *